



INFOS PRATIQUES

DEMARCHES A SUIVRE POUR UNE REHABILITATION D'UN LOGEMENT VACANT

1ère étape	Retirer : <ul style="list-style-type: none">⇒ un formulaire de déclaration préalable (imprimé CERFA n° 13703*03 ou 13404*03) auprès de la mairie de Giromagny ou le télécharger sur le site : http://service-public.fr/⇒ le règlement d'octroi de la prime d'aide aux travaux de réhabilitation d'un logement vacant⇒ un formulaire de demande de subvention
2ème étape	Déposer le dossier complet de demande de subvention à la mairie. Délai d'instruction de la mairie : 1 mois
3ème étape	Notification au demandeur de la subvention prévisionnelle par courrier.
4ème étape	Engagement des travaux après réception de l'avis favorable et affichage de l'autorisation de travaux.
5ème étape	Envoi par le demandeur des factures acquittées à la mairie.
6ème étape	Versement de la subvention par la mairie.